RÉPUBLIQUE ET



OFFICE CANTONAL DESPOURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le lundi 17 mars 2025 à 10 heures 00 aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques des cinq immeubles inscrits au Registre Foncier, sur la commune de Genève, section Plainpalais, au nom de GENPROP SA, rue de l'Athénée 38, 1206 Genève (propriétaire et débiteur, avec pour autre débiteur Monsieur John SUTIN).

Désignation des immeubles

Les 5 immeubles sont situés sur la commune de Genève, section Plainpalais, sis rue Athénée 36, 38, 40, rue Marignac 6 et rue Contamines 36.

Ils consistent en les parcelles n° 1709, sise rue de l'Athénée 36; n° 2607, sise rue de l'Athénée 38; n° 2608, sise rue de l'Athénée 40; n° 2609, sise rue Marignac 6; n° 2610, sise rue Contamines 36, commune de Genève, section Plainpalais, en 2^{ème} zone. Les cinq immeubles forment un U au centre duquel se trouve une cour végétalisée sur la dalle du parking, lequel s'étend sur 3 sous-sols.

Sur la parcelle n° 1709, sise rue de l'Athénée 36, Genève, de 832 m² sont érigés un bâtiment n° F905 à résidence meublée de 482 m² et un bâtiment n° F910 de garage privé de 26m² (surface totale de 1'182 m², souterrain sur plusieurs immeubles).

Sur la parcelle n° 2607, sise rue de l'Athénée 38, Genève, de 788 m² sont érigés un bâtiment n° F906 à habitation à plusieurs logements de 402 m² et un bâtiment n° F910 de garage privé de 231 m² (surface totale de 1'182 m², souterrain sur plusieurs immeubles).

Sur la parcelle n° 2608, sise rue de l'Athénée 40, Genève, de 708 m² sont érigés un bâtiment n° F910 à résidence meublée de 476 m² et un bâtiment n° F910 de garage privé de 231 m² (surface totale de 1'182 m², souterrain sur plusieurs immeubles).

Sur la parcelle n° 2609, sise rue Marignac 6, Genève, de 1'128 m² sont érigés un bâtiment n° F908 à habitation à plusieurs logements de 389 m² et un bâtiment n° F910 de garage privé de 448 m² (surface totale de 1'182 m², souterrain sur plusieurs immeubles).

Sur la parcelle n° 2610, sise rue Contamines 36, Genève, de 345 m² sont érigés un bâtiment n° F908 à habitation à plusieurs logements de 389 m² et un bâtiment n° F910 de garage privé de 457 m² (surface totale de 1'182 m², souterrain sur plusieurs immeubles).

Description des immeubles

L'ensemble formé par les 5 immeubles comporte plus de 250 appartements, en grande majorité des studios ainsi que des 3, 4, 5, 6 et 7 pièces pour la plupart meublés, et 168 places de parking, dont les surfaces et locaux pour chaque immeuble se répartissent de la manière suivante :

<u>3ème sous-sol</u> : cinquantaine de places de parking (y.c. 4 places extérieures à Marignac 6).

<u>2ème sous-sol</u> : cinquante de places de parking.

<u>1er sous-sol</u> : cinquantaine de places de parking, chaufferie, caves, buanderie, locaux SI.

Rez: appartements ou bureaux.

<u>Etages</u> (7 étages pour Athénée 36, 38, 40 et Contamines 36 / 5 étages pour Marignac 6) : logements meublés et non meublés.

Les immeubles sont occupés par des locataires. Pour tout renseignement, prière de contacter la soussignée. Voir expertises pour plus de détails.

Compte tenu de leur unité économique, les cinq parcelles Nos 1709, 2607, 2608, 2609 et 2610, feront l'objet d'une mise à prix en bloc, précédée de mises à prix séparées (article 108 al. 1 bis ORFI appliqué par analogie).

Une visite unique est organisée par l'Office le vendredi 27 septembre 2024 à 10 heures 00. Les personnes intéressées sont attendues directement sur place sans prise de rendez-vous et sans inscription.

Estimations de l'Office

Parcelle 1709CHF	47'200'000.00
Parcelle 2607CHF	42'800'000.00
Parcelle 2608CHF	53'400'000.00
Parcelle 2609CHF	37'700'000.00
Parcelle 2610CHF	47'200'000.00

Parcelles 1709, 2607-2608-2609-2610 (en bloc)CHF 228'000'000.00

Délai de production : 9 juillet 2024 AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du 29 août 2024 à l'Office Cantonal des Poursuites (rue du Stand 46 – 1204 Genève) au 1er étage où chacun et chacune peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage. Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

<u>La vente est requise par la créancière-gagiste de 1er rang.</u>



Genève, le 19 juin 2024 PO

http://ge.ch/opf/ventes

OFFICE CANTONAL DES POURSUITES Zohra KIBBOUA, juriste (Tel : 022/388:91.40)

DENÈVE